

De qui nous parlons

Citoyens/nés d'un État membre de l'Union européenne, plus les citoyens/nés des États suivants : Islande, Norvège, Suisse, Liechtenstein.

Citoyens/nés d'un État membre de l'UE

Résidence supérieure à 3 mois.

Conditions requises:

- Être salarié/e ou indépendant/e en Espagne.
- Assurance maladie.
- Disposer de ressources suffisantes pour pouvoir y résider sans travailler.
- Étudiants : être inscrits et disposer des moyens économiques.

Documentation requise:

- Formulaire de demande (modèle EX18).
- Passeport ou carte d'identité nationale en cours de validité.
- Documents prouvant que l'exigence ci-dessus est satisfaite.

Membre de la famille d'un/e citoyen/né de l'UE

Résidence supérieure à 3 mois.

Conditions requises:

- Ressortissant d'un État membre.
- Être salarié/e ou indépendant/e en Espagne.
- Assurance maladie.
- Disposer de ressources suffisantes pour pouvoir y résider sans travailler.
- Lien de parenté : Époux, conjoint de fait enregistré. Enfants de moins de 21 ans. Fils ou fille âgé/e de plus de 21 ans qui vit sous sa charge ou qui est frappé(e) d'incapacité. Tout autre parent à charge dans le pays d'origine du citoyen de l'Union européenne, pour des raisons graves de santé ou de handicap.

Documentation requise

- Formulaire de demande (modèle EX19).
- Passeport en cours de validité du membre de la famille.
- Preuve de liens familiaux.
- Preuve de moyens de subsistance pour lui/elle-même et sa famille.

Certificat de résidence permanente du citoyen de l'UE et du membre de sa famille

Conditions requises:

- Avoir résidé/e légalement de façon continue pendant 5 ans.



RÉSIDENCE EN ESPAGNE DES CITOYENS DE L'UE

